

La Suisse a pris, aujourd'hui, une place des premières dans l'enseignement ménager. Elle a étendu cet enseignement à toutes les classes de la société.

Tout le splendide développement qu'a pris en Suisse, dans ces dix dernières années l'enseignement ménager, est dû aux initiatives premières de la Société d'Utilité publique des femmes suisses.

A la tête de cette société se trouve Mme Villiger-Keller, présidente depuis plus de 10 ans, véritable créatrice et inspiratrice du mouvement en faveur des écoles ménagères. L'histoire des écoles ménagères suisses est liée à un précieux souvenir familial par Mme Villiger-Keller. En 1850, la mère de Mme Villiger, Mme Keller vivait à Wettingen, près de Baden (Argovie) où son mari dirigeait l'école normale. Beaucoup d'enfants, de petites filles, venaient lui demander l'aumône. Pour débarrasser ces enfants de la mendicité, pour leur apprendre à gagner leur vie, Mme Keller eut l'idée d'en réunir quelques-uns et de leur apprendre à faire le ménage et la cuisine, puis, de les placer une fois leur éducation ménagère terminée. Elle fut aidée dans son entreprise par une brave femme qui ne savait ni lire ni écrire. Pendant 6 ans cette "première petite école ménagère" vécut et prospéra.

En 1856, Mme Keller fut obligée de quitter Baden, son mari étant nommé ailleurs. Elle partit ; l'école ménagère disparut. Mais cette école devait toujours rester dans le souvenir de Mme Villiger. Toute petite, elle avait vu sa mère faisant la classe de cuisine aux petites filles de Baden, et quand, en 1889, 33 ans après, elle fonda l'école de Lenzbourg, elle ne fit que reprendre une chère tradition maternelle.

La Société d'Utilité publique des femmes Suisses a pour devise : "Donne au pauvre une aumône, tu lui aides à demi ; montre-lui comment il peut s'aider lui-même, tu lui aideras entièrement." Elle resta rigoureusement fidèle à sa devise en fondant non seulement les premières

écoles de domestiques, mais encore, en menant, en faveur des écoles ménagères une fructueuse campagne d'opinion et en attirant sur ces utiles institutions l'attention des pouvoirs publics, et, finalement l'honneur leur revient d'avoir déterminé la promulgation de l'Arrêté fédéral du 20 décembre 1895 ; cet Arrêté est comme la charte fondamentale de l'organisation actuelle de l'enseignement ménager dans toute la Confédération suisse. Toutes les écoles primaires, secondaires, écoles complémentaires de filles, sont pourvues d'un cours ménager. Il y a même un canton, celui de Fribourg qui a introduit le principe de l'obligation de l'enseignement ménager. Les écoles ménagères, proprement dites, ont été, en Suisse, conformément aux désirs exprimés par le Conseil Fédéral, heureusement adoptées aux besoins des classes peu fortunées. Quoique ouvertes à toutes, ces écoles ont été faites spécialement pour les jeunes filles qui devront seules voir à leur ménage. L'enseignement donné dans ces écoles est avant tout pratique, et tend à former de bonnes ménagères, économes et travailleuses. Toute connaissance qui leur serait superflue est bannie du programme : les élèves qui sortent des écoles ménagères ne sauront peut-être pas faire de fines broderies ou des festons ouvragés, mais elles sauront raccommoder et faire des reprises, elles sauront comment préparer économiquement une cuisine saine, et elles réaliseront le désir d'une des plus vaillantes apôtres de l'enseignement ménager, Mme Coradi-Stahl : "Non-seulement nous voulons donner à la jeune fille un enseignement théorique et pratique, mais nous voulons lui faire comprendre sa mission de ménagère, et par là lui donner l'amour des devoirs domestiques, ainsi que l'habitude du devoir éclairé.

Voici, à peu près le règlement de la vie dans les écoles ménagères de Zurich, Berne, Fribourg, etc. L'école est généralement placée sous la haute surveillance d'une

femme du monde ; elle est dirigée par une maîtresse-directrice et 2 ou 3 institutrices ménagères.

Les élèves (au minimum 12, au maximum, 20, par cours), sont préparées à la cuisine pratique par un enseignement théorique qui comprend l'étude des principes d'alimentation, la composition rationnelle d'un menu, la manière de faire ses achats, les procédés de chauffage, l'ordre à entretenir dans la cuisine, etc. Le matin, les élèves sont partagées en 2 groupes. L'un s'occupe de la préparation du repas du midi, tandis que l'autre est chargé du service des chambres. Une leçon théorique est donnée à ce groupe d'élèves sur les principes d'hygiène qui doivent être à la base de ces exercices pratiques et qui en sont la raison d'être. Le repas de midi est servi par les élèves à tour de rôle. Une partie de l'après-midi est consacrée au travail de l'aiguille : reprisage des bas, soins à donner aux vêtements, travaux simples de lingerie, etc., etc. La lessive et le repassage prennent 2 ou 3 journées par quinzaine.

En outre, les jeunes filles doivent consigner sur des cahiers qu'elles garderont les leçons qui leur sont données, inscrire les menus avec leur prix de revient, et apprendre à tenir un livre de comptabilité domestique. Il suffit de pénétrer dans une école ménagère suisse, pour se rendre compte que les jeunes filles y apprennent aussi toute une méthode de vie " Nous apprenons à nos élèves, dit Mme Coradi-Stahl, à faire paisiblement et gaiement leur besogne". En vérité ces leçons portent des fruits.

Peut-être, comprendrait-on mieux, maintenant, pourquoi ce ne sont ni des maîtresses cuisinières, ni des maîtresses blanchisseuses qui peuvent donner cet enseignement. L'école ménagère a donc pour but de donner à la jeune fille, le goût d'idéaliser, d'ennoblir leurs occupations journalières, et surtout l'aptitude à organiser leur vie.

MARIE DE BEAUJEU,